

N° 00283

REPUBLIQUE DU SENEGAL
UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI

Genève le, 29 JUIL, 2024



 MISSION PERMANENTE AUPRES
DE L'OFFICE DES NATIONS UNIES A GENEVE

AMBASSADE EN SUISSE

La Mission Permanente de la République du Sénégal auprès de l'Office des Nations Unies et des autres Organisations internationales à Genève présente ses compliments à l'Unité de Soutien à la mise en œuvre (ISU) officiant en qualité de Secrétariat de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transport des mines (**Convention d'Ottawa**), et a l'honneur de Lui transmettre **le Rapport de transparence 2023** de notre pays, conformément à l'article 7 de la dite Convention.

La version numérique du rapport, élaborée sur la base de la plateforme conçue par l'ISU, vous a déjà été communiquée dans les délais.

La Mission Permanente de la République du Sénégal auprès de l'Office des Nations Unies et des autres Organisations internationales à Genève saisit cette occasion pour renouveler au Secrétariat de la Convention sur l'interdiction des mines les assurances de sa haute considération.


**SECRETARIAT DE LA CONVENTION SUR
L'INTERDICTION DES MINES**

GENÈVE



REPUBLIQUE DU SENEGAL
UN PEUPLE – UN BUT – UNE FOI

-----0-----

MINISTERE DE L'INTEGRATION AFRICAINE
ET DES AFFAIRES ETRANGERES

-----0-----

RAPPORT DE TRANSPARENCE
EN VERTU DE L'ARTICLE 7 DE LA CONVENTION SUR L'INTERDICTION DE L'EMPLOI,
DU STOCKAGE, DE LA PRODUCTION ET DU TRANSFERT DES MINES
ANTIPERSONNEL ET SUR LEUR DESTRUCTION DITE CONVENTION D'OTTAWA

PERIODE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2023

Pm

A. MESURES D'APPLICATION NATIONALES (NON MODIFIE) – (dernier rapport - avril 2023)

Aucune mesure légale, administrative ou autre n'a été prise, durant l'année concernée, relative aux activités interdites par la Convention, parce que non nécessaire.

En effet, l'Assemblée Nationale du Sénégal avait déjà voté, en 2005, une Loi d'application interne de la Convention. Ensuite, des structures nationales telles que la Commission nationale et le Centre national d'Actions antimines au Sénégal (**CNAMS**) ont été mises en place, en 2006 et 2007, pour superviser les activités liées à l'action contre les mines.

Le Sénégal a également actualisé, en 2022, sa Stratégie nationale et ses Normes nationales (**NOSAM**) (cf : site cnams.org). Pour se conformer au délai d'extension accordé par la Conférence des Etats-Parties, un plan d'action actualisé décliné par an, de 2023 à 2025, est élaboré.

B. MINES ANTIPERSONNEL STOCKEES (NON MODIFIE) – (dernier rapport – avril 2023)

Le Sénégal a détruit tout son stock depuis 2004.

C. MINES ANTIPERSONNEL CONSERVEES OU TRANSFEREES A DES FINS AUTORISEES (NON MODIFIE) – (dernier rapport – avril 2023)

Au 31 décembre 2023, les structures suivantes ont été autorisées à détenir des Mines Antipersonnel (**MAP**) à des fins de formation et d'entraînement (voir tableau ci-après) :

Institutions autorisées par l'État partie	Type	Quantité	Numéro de lot	Renseignements supplémentaires
Ministère des Forces Armées	MI AP DV	10	Non disponible	- Disponibles au Centre d'Instruction du Génie militaire à Bargny - Ces mines conservées à des fins de formation ont été relevées pendant des opérations de déminage ou prélevées sur des stocks de groupes armés non étatiques retrouvés sur le terrain.
	MP AP ID	10		
	PRB M 35	01		
	M 969	01		
	PMN	02		

Humanité Inclusion	MAPS	08	Non disponible	Ces mines sont désamorçées et conservées dans les locaux de l'ONG pour les besoins de formation et de mise à niveau des démineurs
	PRBM 35	04		
	M969	01		
	C3A	01		
	PRBM 409	12	Non disponible	
TOTAL		50		

Le nombre de mines conservées à des fins autorisées n'a pas évolué du fait que les besoins exprimés par les détenteurs de ces mines (Forces Armées et Opérateur) n'ont pas changé. Cela signifie que pour le Sénégal, le nombre ainsi arrêté est absolument nécessaire pour atteindre les objectifs liés à la formation et à l'instruction des personnels des organisations de déminage ainsi que des Armées.

D. LOCALISATION DES ZONES MINEES (MODIFIE)

D.1. Zones dangereuses confirmées ou zones suspectées contenir des mines

A la suite d'une mission de reconnaissance et d'enquêtes non techniques menées, des informations complémentaires ont permis de répertorier, du 1er janvier au 31 décembre 2023, 11 zones dangereuses confirmées (ZDC) pour une superficie de 150.428 m².

Au total, le Sénégal compte :

✓ 27 ZDC dont la taille est estimée à 339.375,448 m², les 06 ZDC supplémentaires à Ziguinchor s'expliquant par le fait que 6 localités qui étaient abandonnées au moment de l'élaboration du Rapport de 2022 ont été visitées pour la première fois et ont dévoilé ces 6 ZDC ;

✓ 11 zones suspectées dangereuses (ZSD) qui ne sont pas circonscrites avec exactitude, ce qui ne permet pas de déterminer leur taille. L'amélioration des conditions de sécurité faciliterait la conduite d'investigations plus approfondies dans ces secteurs.

Il reste 112 localités à visiter dans les départements de Bignona (101), Oussouye (04) et Ziguinchor (7).

NB : Cette situation pourrait évoluer vu qu'à la suite des opérations de sécurisation menées par l'Armée, un retour massif des populations vers les villages jadis abandonnés a été noté.

Résumé des zones connues ou suspectées contenir des MAP au 31 décembre 2023

Département	ZDC dont la taille est connue	Superficie ZDC dont la taille est connue (en m2)	ZSD dont la taille est inconnue	Total ZDC et ZSD
BIGNONA	10	111 374 ,959	08	18
GOUDOMP	01	17 776,451	02	03
OUSSOUYE	09	77 240,038	–	09
ZIGUINCHOR	07	132 984	01	08
TOTAL	27	339 375,448	11	38

NB : Cette superficie s'ajoutera aux superficies qui découleront des ENT dans les 112 localités ainsi que des investigations sur les 11 zones dont la taille est inconnue pour des raisons d'inaccessibilité (sécurité).

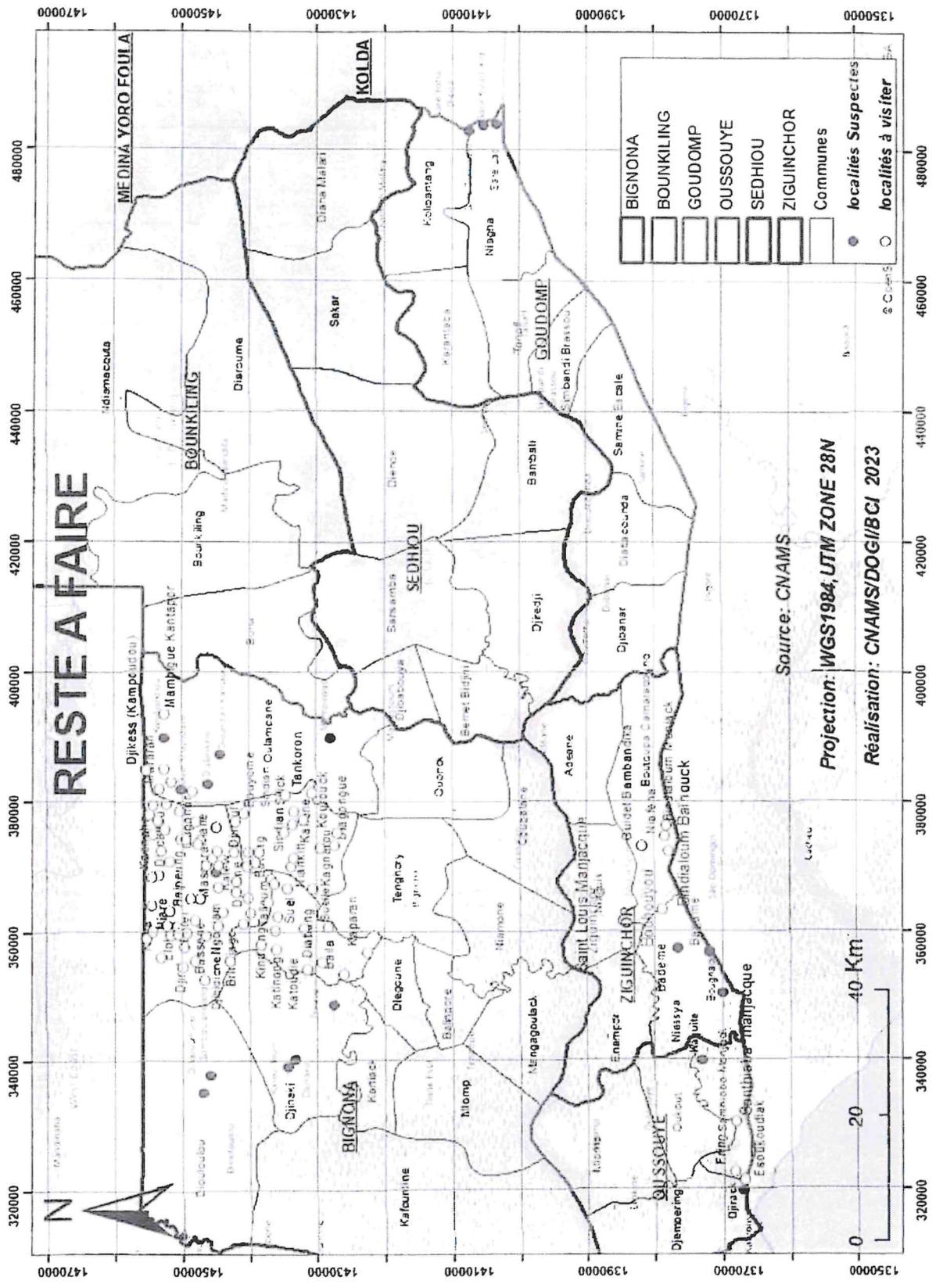
D.2. Réalisations en 2023

La combinaison de plusieurs facteurs défavorables tels que l'insécurité (inaccessibilité aux zones) et le manque de ressources financières ont été un frein à la mise en œuvre du plan d'action élaboré.

Toutefois, le ratissage effectué par les Armées en 2022 ont amélioré la situation sécuritaire permettant ainsi, sur financement de l'UE, de la Suède et de la Norvège, le déploiement des opérateurs Humanité et Inclusion (HI) et Mine Advisory Group (MAG) dans les zones à forte propension au retour des populations pour y effectuer des Enquêtes Non Techniques, de l'éducation au risque et des opérations de déminage.

Département	Zones	Coordonnées	Superficie M ²
Ziguinchor	Kouring 1	-16,3844261 12,438273	3.407
	Kouring 2	-16,381667 12,4348406	395
	Kouring 3	-16,384405 12,438365	3446
	Kouring 4	-16,384405 12,438365	430
	Kouring 5	-16,38439 12,43501	2.305
	Kouring 6	-16,3812 12,4384	16.730
	Basséré 1	-16,36829 12,45796	18.789m² dont 15.687m² par ET
	Basséré 2	-16,3689 12,45796	7.602
	Basséré 3	-16,3836829 12,45796	2.684
	Dar Salam 1 (Piste Dar Salam - Mahmouda)	-16,338531 12,491241	8.304
Total			64.092m²

N.B : les réalisations ont porté en général sur la dépollution, sauf à Basséré 1 où une superficie de **15.687m²** a été réduite par Enquêtes techniques (ET)



RESTE A FAIRE

Source: CNAMS
 Projection: WGS1984, UTM ZONE 28N
 Réalisation: CNAMS/DOGI/BCI 2023

- BIGNONA
- BOUNKILING
- GOUDOMP
- OUSSOUYE
- SEDHIU
- ZIGUINCHOR
- Communes
- localités Suspectes
- localités à visiter

PMO

D.3. Plan d'action pour la remise à disposition des terres en 2024 et 2025

Localités programmées pour des Enquêtes Non Techniques en 2024

Région	Département	Zones	Observations	Coûts/€
ZIGUINCHOR	ZIGUINCHOR	Tamp	Ces localités abandonnées font l'objet de retour des populations d'où leur priorisation pour l'ENT. Parmi ces localités dont l'ordre de tâches est remis à MAG, figurent 11 des 112 non encore visitées. Les Zones suspectes issues de ces ENT pourraient faire faire l'objet en priorité d'ET en 2024 pour mailler le département de Ziguinchor	Les coûts pourront être disponibles au fur et à mesure de la mise en œuvre des ENT
		Niafena		
		Bindialoum Manjack		
		Bindialou Baïnonck		
		Bambadinka		
		Guidel		
		Mandina Manjack		
		Bilass		
		Babonda		
		Katoure		
		Bouniack		
		Bofa Bayotte		
		Toubacouta		
		Bouhouyou		
		Kasou Sénégal		
		Kaguite		
		Ering		
		Essoukoudiack		
PBNC				
Santhiaba Manjack				
Badème				

Localités programmées pour des Enquêtes Techniques en 2024

Région	Départements	Zones	Coordonnées	Superficie m ²
ZIGUINCHOR	ZIGUINCHOR	KAGUITTE	-16,425 12,417	1500
		Bouhouyou	-16,256404 12,470273	11965
		Badème 2	-16,28473 12,490832	25 790
		Badème1	-16,31109 12,45149	51 820
		Bougniack	-16,39587 12,40777	14320
		Dar salam 2 (2023	-16,32987 12,4965	10364
		Dar salam 3 (2023	-16,34256 12,33031	2205
ZIGUINCHOR	OUSSOUYE	DJIRACK 1	-16,26447 12,359	11438,114
		DJIRACK 2	-16,62447 12,559	4987,731
		DJIRACK 3	-15,66252 12,359	3315,902
		DJIRACK 4	-16,62447 12,559	2473,212
		DJIRACK 5	-16,62447 12,476	2092,141
		DJIRACK 6	-16,62447	1058,147

			12,359	
		DJIRACK 7	-16,62447 12,359	29971,474
		DJIRACK 8	-16,6244 12,359	19276,964
		DJIRACK 9	-16,62447 12,359	2626,353
		Mampalago 1	-16,203 12,914	10
		Mampalago 2	-16,015 12,91	10
		Ebinako	12,96012; -16,47415	11620,035
		Belaye	-1639458 12,9076	14585,9
		Kateum Teum	-16,4837 12,96889	11261,2
		Djilacoumoune	-16,520539 13,08477	19529,75
		Samboulandiang	-16,49493 13,0741	16558,005
		Dialinkine 1	-16,081 13,08	12000
		Ouel Moundaye	-16,102 13,102	6000
		Kalew	-16,203 13,067	20000
ZIGUINCHOR	BIGNNA			

SEDHIOU	GOUDOMP	Saré Koundiang	-15,14567 12,69184	
		Saré Lao1	-15,14642 12,68776	
		Sare Dembane	-15,14931 12,713	17776,451
Total				339.375,448

Localités programmées pour recevoir des enquêtes techniques en 2025

Région	Départements	Zones	Coordonnées	Observations
ZIGUINCHOR	Bignona	Djilankine 2	-16,0846 13,0797	Il sera ajouté à ces 8 zones, toutes celles identifiées au cours des ENT sur les 101 localités de Bignona.
		Djilankine 3	-16,1001 13,0588	
		Djilankine 4	-16,775 13,0881	
		Kandiadiou 1	-16,017 13,137	
		Kandiadiou 2	-16,018 13,133	
		Kandiadiou 3	-16,018 13,133	
		Kandiadiou 4	-16,027 13,132	
		Dioundan Kantapor	-16,04 13,063	

Liste des 101 localités à visiter en 2024 pour déterminer leur statut

N°	Région	Département	Arrondissement	Commune	Localité	Nouveau statut
1	ZIGUINCHOR	BIGNONA	TENDOUC	BALINGORE	BALINGORE	Reste à faire
2	ZIGUINCHOR	BIGNONA	SINDIAN	DJIBIDIONE	BADIONCOTO COMBOLY	Reste à faire
3	ZIGUINCHOR	BIGNONA	SINDIAN	DJIBIDIONE	BAIPEULH FRONTIERE	Reste à faire
4	ZIGUINCHOR	BIGNONA	SINDIAN	DJIBIDIONE	BAIPANG	Reste à faire
5	ZIGUINCHOR	BIGNONA	SINDIAN	DJIBIDIONE	BAKINGHAYE	Reste à faire
6	ZIGUINCHOR	BIGNONA	SINDIAN	DJIBIDIONE	BALIGNANE	Reste à faire
7	ZIGUINCHOR	BIGNONA	SINDIAN	DJIBIDIONE	BALLA BASSENE	Reste à faire
8	ZIGUINCHOR	BIGNONA	SINDIAN	DJIBIDIONE	BALLA DJIFALONE	Reste à faire
9	ZIGUINCHOR	BIGNONA	SINDIAN	DJIBIDIONE	BALLA DJIRING	Reste à faire
10	ZIGUINCHOR	BIGNONA	SINDIAN	DJIBIDIONE	BALLA OUGONOR	Reste à faire
11	ZIGUINCHOR	BIGNONA	SINDIAN	DJIBIDIONE	BASSENE	Reste à faire
12	ZIGUINCHOR	BIGNONA	SINDIAN	DJIBIDIONE	BATINDING BOUDIAKENE	Reste à faire
13	ZIGUINCHOR	BIGNONA	SINDIAN	DJIBIDIONE	BATINDING DIEME	Reste à faire
14	ZIGUINCHOR	BIGNONA	SINDIAN	DJIBIDIONE	BOULAYOTTE	Reste à faire
15	ZIGUINCHOR	BIGNONA	SINDIAN	DJIBIDIONE	BOULELAYE	Reste à faire
16	ZIGUINCHOR	BIGNONA	SINDIAN	DJIBIDIONE	BOULINGHOYE	Reste à faire
17	ZIGUINCHOR	BIGNONA	SINDIAN	DJIBIDIONE	BOULIWAYE	Reste à faire
18	ZIGUINCHOR	BIGNONA	SINDIAN	DJIBIDIONE	BRINDIAGO	Reste à faire
19	ZIGUINCHOR	BIGNONA	SINDIAN	DJIBIDIONE	BROUNDENE	Reste à faire
20	ZIGUINCHOR	BIGNONA	SINDIAN	DJIBIDIONE	DIABOUDIOR FRONTIERE	Reste à faire
21	ZIGUINCHOR	BIGNONA	SINDIAN	DJIBIDIONE	DIABOUDIOR TANGAL	Reste à faire
22	ZIGUINCHOR	BIGNONA	SINDIAN	DJIBIDIONE	DIACOYE COMBOLY	Reste à faire
23	ZIGUINCHOR	BIGNONA	SINDIAN	DJIBIDIONE	DIOCADOU	Reste à faire
24	ZIGUINCHOR	BIGNONA	SINDIAN	DJIBIDIONE	DJIBIAME	Reste à faire
25	ZIGUINCHOR	BIGNONA	SINDIAN	DJIBIDIONE	DJIBIDIONE	Reste à faire
26	ZIGUINCHOR	BIGNONA	SINDIAN	DJIBIDIONE	DJIFANGA	Reste à faire
27	ZIGUINCHOR	BIGNONA	SINDIAN	DJIBIDIONE	DJIGOUDIÈRE	Reste à faire

28	ZIGUINCHOR	BIGNONA	SINDIAN	DJIBIDIONE	DJIGUIRONE	Reste à faire
29	ZIGUINCHOR	BIGNONA	SINDIAN	DJIBIDIONE	DJIKESSE KAMPOUNDONE	Reste à faire
30	ZIGUINCHOR	BIGNONA	SINDIAN	DJIBIDIONE	DJILANFARY	Reste à faire
31	ZIGUINCHOR	BIGNONA	SINDIAN	DJIBIDIONE	DJINEA DIAGUIBE	Reste à faire
32	ZIGUINCHOR	BIGNONA	SINDIAN	DJIBIDIONE	DJINEA DJILECOUNDA	Reste à faire
33	ZIGUINCHOR	BIGNONA	SINDIAN	DJIBIDIONE	DJIONDJI	Reste à faire
34	ZIGUINCHOR	BIGNONA	SINDIAN	DJIBIDIONE	DJIRAL	Reste à faire
35	ZIGUINCHOR	BIGNONA	SINDIAN	DJIBIDIONE	DJIREME	Reste à faire
36	ZIGUINCHOR	BIGNONA	SINDIAN	DJIBIDIONE	DJITER	Reste à faire
37	ZIGUINCHOR	BIGNONA	SINDIAN	DJIBIDIONE	ELOLE	Reste à faire
38	ZIGUINCHOR	BIGNONA	SINDIAN	DJIBIDIONE	ELOLE MADIEDIAME	Reste à faire
39	ZIGUINCHOR	BIGNONA	SINDIAN	DJIBIDIONE	GRAND KANAO	Reste à faire
40	ZIGUINCHOR	BIGNONA	SINDIAN	DJIBIDIONE	KABOUNGOUTTE	Reste à faire
41	ZIGUINCHOR	BIGNONA	SINDIAN	DJIBIDIONE	KADIALOUCK	Reste à faire
42	ZIGUINCHOR	BIGNONA	SINDIAN	DJIBIDIONE	KAEGHA	Reste à faire
43	ZIGUINCHOR	BIGNONA	SINDIAN	DJIBIDIONE	KALEOU	Reste à faire
44	ZIGUINCHOR	BIGNONA	SINDIAN	DJIBIDIONE	KARANAYE	Reste à faire
45	ZIGUINCHOR	BIGNONA	SINDIAN	DJIBIDIONE	KAROUNOR DJIRAGONE	Reste à faire
46	ZIGUINCHOR	BIGNONA	SINDIAN	DJIBIDIONE	KAROUNOR NARANG	Reste à faire
47	ZIGUINCHOR	BIGNONA	SINDIAN	DJIBIDIONE	KATINORO KAEGHOR	Reste à faire
48	ZIGUINCHOR	BIGNONA	SINDIAN	DJIBIDIONE	KONA	Reste à faire
49	ZIGUINCHOR	BIGNONA	SINDIAN	DJIBIDIONE	KOUREGUE	Reste à faire
50	ZIGUINCHOR	BIGNONA	SINDIAN	DJIBIDIONE	MASSARA	Reste à faire
51	ZIGUINCHOR	BIGNONA	SINDIAN	DJIBIDIONE	NEMA DJINARE	Reste à faire
52	ZIGUINCHOR	BIGNONA	SINDIAN	DJIBIDIONE	NIAIRE	Reste à faire
53	ZIGUINCHOR	BIGNONA	SINDIAN	DJIBIDIONE	NIALLE	Reste à faire
54	ZIGUINCHOR	BIGNONA	SINDIAN	DJIBIDIONE	OUGONOR	Reste à faire
55	ZIGUINCHOR	BIGNONA	SINDIAN	DJIBIDIONE	OUPEUTH	Reste à faire
56	ZIGUINCHOR	BIGNONA	SINDIAN	DJIBIDIONE	PETIT BALANDINE	Reste à faire
57	ZIGUINCHOR	BIGNONA	SINDIAN	DJIBIDIONE	SITOUKENE	Reste à faire

58	ZIGUINCHOR	BIGNONA	SINDIAN	DJIBIDIONE	SIWOL	Reste à faire
59	ZIGUINCHOR	BIGNONA	SINDIAN	DJIBIDIONE	TAMBACOUNDA	Reste à faire
60	ZIGUINCHOR	BIGNONA	SINDIAN	DJIBIDIONE	TOUKARA	Reste à faire
61	ZIGUINCHOR	BIGNONA	SINDIAN	OULAMPANE	BASSENE KANSANA	Reste à faire
62	ZIGUINCHOR	BIGNONA	SINDIAN	OULAMPANE	BASSENE MANDOUARD	Reste à faire
63	ZIGUINCHOR	BIGNONA	SINDIAN	OULAMPANE	KAILONG	Reste à faire
64	ZIGUINCHOR	BIGNONA	SINDIAN	OULAMPANE	KALOUBALOUB	Reste à faire
65	ZIGUINCHOR	BIGNONA	SINDIAN	OULAMPANE	MAMBIGNE KATAMPOR	Reste à faire
66	ZIGUINCHOR	BIGNONA	SINDIAN	OULAMPANE	MARARAN	Reste à faire
67	ZIGUINCHOR	BIGNONA	SINDIAN	SINDIAN	BOUYEUM	Reste à faire
68	ZIGUINCHOR	BIGNONA	SINDIAN	SINDIAN	DIAGONGUE	Reste à faire
69	ZIGUINCHOR	BIGNONA	SINDIAN	SINDIAN	DIEDIEL	Reste à faire
70	ZIGUINCHOR	BIGNONA	SINDIAN	SINDIAN	DJINAL	Reste à faire
71	ZIGUINCHOR	BIGNONA	SINDIAN	SINDIAN	DJINEA SIBOGOLA	Reste à faire
72	ZIGUINCHOR	BIGNONA	SINDIAN	SINDIAN	DJINIPER	Reste à faire
73	ZIGUINCHOR	BIGNONA	SINDIAN	SINDIAN	KAGNAROU	Reste à faire
74	ZIGUINCHOR	BIGNONA	SINDIAN	SINDIAN	KAKENE	Reste à faire
75	ZIGUINCHOR	BIGNONA	SINDIAN	SINDIAN	KOUROUCK	Reste à faire
76	ZIGUINCHOR	BIGNONA	SINDIAN	SINDIAN	MATANKIGNE	Reste à faire
77	ZIGUINCHOR	BIGNONA	SINDIAN	SINDIAN	MEDIECK	Reste à faire
78	ZIGUINCHOR	BIGNONA	SINDIAN	SINDIAN	OUNIOCK	Reste à faire
79	ZIGUINCHOR	BIGNONA	SINDIAN	SINDIAN	PENDINE	Reste à faire
80	ZIGUINCHOR	BIGNONA	SINDIAN	SINDIAN	SIBOGOLA	Reste à faire
81	ZIGUINCHOR	BIGNONA	SINDIAN	SINDIAN	SILICK	Reste à faire
82	ZIGUINCHOR	BIGNONA	SINDIAN	SINDIAN	SINDIAN	Reste à faire
83	ZIGUINCHOR	BIGNONA	SINDIAN	SINDIAN	TANKORON	Reste à faire
84	ZIGUINCHOR	BIGNONA	SINDIAN	SINDIAN	TENDINE	Reste à faire
85	ZIGUINCHOR	BIGNONA	SINDIAN	SINDIAN	LEUFEU	Reste à faire
86	ZIGUINCHOR	BIGNONA	SINDIAN	SUELLE	BAÏLA	Reste à faire
87	ZIGUINCHOR	BIGNONA	SINDIAN	SUELLE	BALANDINE	Reste à faire

88	ZIGUINCHOR	BIGNONA	SINDIAN	SUELLE	BATONG	Reste à faire
89	ZIGUINCHOR	BIGNONA	SINDIAN	SUELLE	CAPARAN	Reste à faire
90	ZIGUINCHOR	BIGNONA	SINDIAN	SUELLE	DIABOUDIOR	Reste à faire
91	ZIGUINCHOR	BIGNONA	SINDIAN	SUELLE	DIACOYE BANGA	Reste à faire
92	ZIGUINCHOR	BIGNONA	SINDIAN	SUELLE	DIATTANG	Reste à faire
93	ZIGUINCHOR	BIGNONA	SINDIAN	SUELLE	DJILACOUNDA	Reste à faire
94	ZIGUINCHOR	BIGNONA	SINDIAN	SUELLE	DJIONGOL	Reste à faire
95	ZIGUINCHOR	BIGNONA	SINDIAN	SUELLE	KATINONG	Reste à faire
96	ZIGUINCHOR	BIGNONA	SINDIAN	SUELLE	KATOUDIE	Reste à faire
97	ZIGUINCHOR	BIGNONA	SINDIAN	SUELLE	KINDIENG	Reste à faire
98	ZIGUINCHOR	BIGNONA	SINDIAN	SUELLE	NGONIAM	Reste à faire
99	ZIGUINCHOR	BIGNONA	SINDIAN	SUELLE	NIANKITTE	Reste à faire
100	ZIGUINCHOR	BIGNONA	SINDIAN	SUELLE	SUELLE	Reste à faire
101	ZIGUINCHOR	BIGNONA	SINDIAN	SUELLE	TALLOUM	Reste à faire

N.B : les zones suspectes ou confirmées dangereuses identifiées au cours de ces enquêtes seront programmées et rajoutées aux zones déjà prévues pour 2025.

E. EDUCATION AU RISQUE DES ENGIN EXPLOSIFS (MODIFIE)

Les résultats enregistrés dans la conduite de deux projets d'Education au Risque des Engins Explosifs (**EREE**), entre janvier et décembre 2023, sont :

- ✓ 190 séances tenues dans 37 villages de la Casamance ;
- ✓ 6763 personnes touchées dont le détail est indiqué dans le tableau ci-dessous.

Ces activités ont été déroulées par l'ONG Mine Advisory Group (**MAG**) sur financement de la Suède et de la Norvège ainsi que par la Croix Rouge Sénégalaise (**CRS**) sur financement du Comité International de la Croix Rouge (**CICR**).

Les bénéficiaires sont répartis ainsi qu'il suit :

Département	Garçons	Filles	Hommes	Femmes
Ziguinchor	297	258	163	71
Oussouye	482	643	143	805
Bignona	1042	707	1137	719
Goudomp	52	39	75	130
TOTAL	1873	1647	1518	1725
TOTAL GENERAL	6763			

La mise en œuvre d'un projet d'Enquête Non Technique (**ENT**) combiné à l'EREE, par MAG, a débuté cette année et un autre opérateur, Action pour la Promotion des Initiatives Territoriales (**APIT**), devra également exécuter des activités suivant le même format. Cela permettra d'assurer un maillage et une continuité dans les actions d'EREE mais aussi de faciliter et d'accélérer les opérations de déminage.

L'EREE est menée suivant la Norme sénégalaise 3.10 qui a été revue en 2022 lors d'un atelier de partage avec l'ensemble des acteurs concernés. Cette révision a été faite en tenant compte de la NILAM 12.10.

La formation à la sécurité face aux mines et restes explosifs de guerre ou « Landmine safety training », faite en direction des organisations, des projets et programmes, permet aux personnels de ces structures de se mouvoir sur le terrain et de dérouler leurs projets avec plus de sécurité. L'EREE contribue ainsi de manière significative au bon déroulement des activités des acteurs intervenant dans le développement, la santé, l'administration territoriale, etc.

Les récits de victimes de mines, racontant leurs histoires ou décrivant eux-mêmes le déroulement de leur accident dans le cas où la session est menée par leur organisation est un moyen de sensibilisation très efficace.

Dans l'organisation des sessions d'EREE, la priorité est accordée aux localités contaminées par les engins explosifs (**EE**) et un accent particulier est mis sur les populations déplacées et retournées.

En outre, les projets démarrent toujours par une évaluation des besoins de la localité au niveau documentaire mais également sur le terrain. Cette étape est très déterminante en ce sens qu'elle permet d'avoir une meilleure connaissance de la cible et de son environnement afin de mieux organiser les activités en tenant compte des différentes préoccupations. Cela explique la tenue de séances exclusivement composées de femmes, filles, garçons, hommes, et/ou mixtes.

Une capacité nationale est disponible à travers les relais d'Initiative Solidaire des Actions de Développement /Association Sénégalaise des Victimes de Mines (ISAD/ASVM), des relais de la Croix rouge Sénégalaise et de HI.

En effet, dans le cadre de la mise en œuvre de l'éducation au risque, l'approche « association locale » est privilégiée depuis plus de dix (10) années. Cela se justifie par le fait que les associations locales maîtrisent non seulement les réalités socio-culturelles et économiques de la Casamance mais pourront constituer dans le long terme un solide vivier national dans l'EREE. En outre, l'avantage avec ces acteurs est qu'ils sont également engagés dans d'autres projets de développement qui les amènent à être constamment auprès des communautés, facilitant ainsi la transmission de messages sécuritaires au besoin.

Dans la même perspective, la formation des enseignants des établissements élémentaires et des Collèges d'enseignement Moyen est souvent intégrée dans les projets afin de permettre une diffusion des messages sécuritaires même à la fin des activités.

En termes de défis de mise en œuvre, l'évaluation des activités nécessite la disponibilité de ressources financières qui font défaut depuis 2018.

F. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES (NON MODIFIE)

Les mines antipersonnel dont la présence a été documentée en Casamance se présentent comme suit : AUPS, M966, MI AP DV-59, NR 409, PMD-6, PMN2, PRBM35 à allumeur M5, PRBM 409. K35BG, APID, PRB-Encrier.

G. ETAT DES PROGRAMMES DE CONVERSION (NON APPLICABLE)

H. ASSISTANCE AUX VICTIMES (MODIFIE)

Au cours des cinq dernières années (2019-2023), le Sénégal a enregistré trente-neuf (39) victimes de mines civiles comme militaires (cf. tableau ci-après) :

ANNEES	Femmes		Hommes		Filles		Garçons		Amputés	Total
	Surv	Dcd	Surv	Dcd	Surv	Dcd	Surv	Dcd		
2019			1							1
2020			13	2						15
2021							10	5		15
2022										
2023			4	4						8

A nos jours, le Sénégal a enregistré au total huit cent soixante-dix (870) victimes de mines civiles et militaires, survivants ou décédées (cf. tableau ci-dessous) :

ANNEES	VICTIMES CIVILES		VICTIMES MILITAIRES		TOTAUX
	BLESSEES	TUEES	BLESSEES	TUEES	
1988	01	-	-	-	01
1993	04	12	-	-	16
1996	-	01	09	02	12
1997	110	37	39	04	190
1998	131	54	24	12	221
1999	32	04	32	02	70
2000	34	14	18	-	66
2001	24	04	15	02	45
2002	17	03	21	01	42
2003	13	03	04	-	20

2004	17	-	-	-	17
2005	06	-	03	03	12
2006	10	03	05	-	18
2007	01	-	-	-	01
2008	16	01	01	-	18*
2009	02	-	-	-	02
2010	02	02	01	-	05
2011	08	1	16	07	32
2012	1	-	12	03	16
2013	2	4	-	-	06
2014	08	7	-	-	15
2015	00	01	01	00	02
2017	03	00	00	00	03
2018	00	01	00	00	01
2019	01	00	00	00	01
2020	00	00	13	02	15
2021	10	05	-	-	15
2023	00	00	04	04	08
TOTAL	453	157	218	42	870
	610		260		
	870				

Sur la base d'un Plan d'Action National pour l'Assistance aux Victimes (**PANAV**), qui ne cible que les victimes civiles directes présentant des séquelles physiques et/ou psychologiques, 186 victimes sont prises en charge, la finalité étant de réussir leur insertion socioéconomique.

L'état d'exécution de ce plan, en relation avec les recommandations de celui d'Oslo, s'établit ainsi qu'il suit.

Action N°33

En 2009, le Sénégal avait élaboré, de manière inclusive et participative, un Plan d'Actions National pour l'Assistance aux Victimes (**PANAV**). Ce plan cible prioritairement les civils survivants de mines et présentant des séquelles physiques et/ou psychologiques. Sa

mise en œuvre, qui vise l'insertion socioéconomique des victimes, est sous le monitoring du CNAMS.

Action N°34

Le Sénégal est compté parmi les 38 pays qui enregistrent le plus grand nombre de victimes de mines. En dehors du PANAV, qui ne prend en charge que les victimes civiles directes, notre pays a également ratifié, en 2009, la Convention sur les Droits des Personnes handicapées et a pris des dispositions internes en élaborant, en 2010, la Loi d'orientation sociale, en faveur des personnes handicapées. Cette loi donne accès aux personnes en situation de handicap, y compris les victimes de mines, notamment à la Carte d'Égalité des Chances qui permet d'avoir une bourse familiale.

Action N°35

Le recensement effectué en 2009, en prévision de l'élaboration du PANAV, avait permis d'identifier les civils survivants, par sexe, âge et handicap, de même que leurs besoins. Des mises à jour occasionnelles sont faites sur cette Base de Données. Toutefois, son actualisation est nécessaire et un nouveau recensement est prévu.

Action N°36

Ce sont des préalables à toutes les actions d'assistance aux victimes. Sans la santé, il est difficile à la victime de bénéficier de tout autre service. La prise en charge des soins d'urgence et soins médicaux continus est toujours en cours. Tous les actes (évacuations, soins, analyses, médicaments...) sont gratuits pour les survivants d'accidents par mines. A cet effet, des conventions de financements sont signées avec les structures sanitaires, dans les régions concernées par la problématique mines.

L'Armée nationale et le CICR interviennent également dans le secours d'urgence.

Action N°37

Les services et prestations mis à la disposition des victimes de mines sont accessibles. Le Service de l'Action Sociale et le CNAMS jouent un rôle d'accompagnement et d'orientation.

Pour plus de facilité, l'Association des Victimes accompagne, en particulier, celles qui sont âgées pour l'accès aux services médicaux.

Action N°38

Le CNAMS, sur la base de conventions de financements avec l'Hôpital régional de Ziguinchor et l'Hôpital de la Paix (Universitaire), offre gratuitement des services de santé aux victimes de mines. Le même dispositif est reconduit, de 2009 à 2015, avec le Centre Régional d'Appareillage Orthopédique (**CRAO**) logé à l'Hôpital Régional. Pour faciliter l'accès aux soins de santé, les services ont été décentralisés dans les autres régions (Kolda et Sédhiou) et Départements (Oussouye, Bignona et Bounkiling).

Face aux défaillances du service de l'appareillage au niveau local, et avec la fin du programme de substitution qui consistait à transférer les victimes au Centre de Réhabilitation de la Guinée Bissau, l'espoir renaît avec l'**ISAD/ASVM** qui construit un centre d'appareillage, sur financements de la Fondation « American Jewish World Service » (**AJWS**), de « Swiss Ability » et de l'**USAID**.

Action N°39

Depuis plus de 7 ans, aucune action, dans le volet insertion socioéconomique n'a été financée par le CNAMS, faute de ressources. Les autres opérateurs qui reçoivent des financements dans ce sens, ne partagent pas leurs réalisations avec le CNAMS.

Par ailleurs, il existe des possibilités de formation et d'emploi à travers les Pôles Emplois mis en place dans chaque département par l'Etat.

Action N°40

Le Sénégal dispose d'un Service national de la Protection civile.

Action N°41

L'Association Sénégalaise des Victimes de Mines (**ASVM**) est un des Partenaires naturels du CNAMS. Elle est impliquée dans toutes les activités et est également accréditée comme opérateur dans l'éducation au risque des engins explosifs.

Ses relais communautaires sont essentiellement constitués de victimes de mines qui animent les séances dans les localités cibles.

I. COOPERATION ET ASSISTANCE INTERNATIONALES (MODIFIE)

Action N°42

Le Sénégal a la volonté de faire face aux besoins des victimes de mines, découlant des obligations de la Convention. Mais, les ressources font défaut pour une cible dont la prise en charge nécessite des moyens énormes.

Le Sénégal accorde de plus en plus d'importance à la coopération sous régionale, notamment avec les pays voisins. En effet, la dimension transfrontalière de la problématique des mines et autres engins explosifs peut être considérée comme une réalité, en raison de la porosité des frontières et des mouvements des combattants appartenant aux groupes armés non étatiques. Ainsi, le CNAMS travaille en étroite collaboration avec le CAMI (Guinée Bissau) et le PNDHD (Mauritanie) et des contacts sont établis avec la Gambie.

Par ailleurs, il sied de rappeler que les résultats importants engrangés dans l'action contre les mines au Sénégal sont liés à la coopération internationale. Des partenaires comme l'Union Européenne et les Etats Unis d'Amérique ont, depuis le début et en grande partie, financé les opérations de déminage humanitaire dans notre pays, permettant la dépollution de centaines de milliers de mètres carrés.

D'autres pays comme le Canada, l'Espagne, la Corée du sud, la France, l'Allemagne, l'Italie, la Belgique, la Suède et la Norvège ont aussi apporté leur contribution au travers d'études d'urgence sur l'impact des mines, de programmes d'assistance aux victimes, d'enquêtes non techniques et de programmes de réinsertion socio-économique des populations affectées.

Des institutions internationales, à savoir le Service des Nations Unies pour la Lutte antimines (**UNMAS**), le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (**UNICEF**) et le Programme des Nations Unies pour le Développement (**PNUD**) ont également joué un rôle significatif dans l'atteinte des résultats enregistrés.

Il importe de relever, en outre, la nouvelle arrivée des Pays Bas qui a octroyé des ressources financières devant déboucher sur la remise à disposition de superficies de terres ainsi que de l'Inde qui, en partenariat avec le PNUD, a concédé un programme de déminage articulé au développement de localités affectées.

Pour sa part, le Japon est sur le point d'allouer au programme du Sénégal un important financement pour l'achat de machines de déminage de dernière génération. Aussi, l'Algérie a-t-elle promis d'accompagner le Sénégal.

Il faudrait toutefois souligner que les modes de financement adoptés par les principaux partenaires (financement direct aux opérateurs) ne permettent pas à l'Autorité nationale d'avoir une visibilité transparente de l'affectation des ressources octroyées à l'Etat du Sénégal dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention.

Action N°43

Le CNAMS dispose d'une stratégie de mobilisation des ressources articulée à la diplomatie sénégalaise et bénéficie de la confiance des Partenaires Techniques et Financiers (PTF).

Action N°44

Au Sénégal, des cadres de coordination pour l'action contre les mines existent au niveau national et local. Il s'agit de la Commission nationale pour la mise en œuvre de la Convention d'Ottawa et du Comité Régional de Coordination (CRC).

Le tableau ci-après contient les réalisations au cours des cinq dernières années, en application du Plan d'Action d'Oslo (PAO).

Année	Réalisations
2019	<ul style="list-style-type: none">- 19 victimes ont bénéficié de soins médicaux ;- 51 victimes ont bénéficié de médicaments sur la base d'ordonnances prescrites ;- 32 victimes de mines ont bénéficié de nouvelles prothèses ;- 25 victimes de mines ont vu leurs prothèses réparées.

2020	<p>-34 victimes ont bénéficié de médicaments ;</p> <p>-18 victimes ont bénéficié de consultations gratuites sur la base d'ordonnances prescrites au niveau d'une structure de référence (Hôpital Régional de Ziguinchor).</p>
2021	<p>- 25 victimes ont bénéficié de soins médicaux pour 113 actes ;</p> <p>- 21 victimes ont bénéficié de médicaments sur la base de 71 d'ordonnances prescrites ;</p> <p>- 10 victimes ont bénéficié de l'accompagnement psychologique du Centre Académique de l'Orientation Scolaire et Professionnelle (CAOSP).</p>
2022	<p>- 29 victimes ont bénéficié de nouveaux appareils orthopédiques ;</p> <p>- 25 victimes de mines ont vu leurs appareils orthopédiques réparés ;</p> <p>- 33 victimes ont bénéficié de soins médicaux pour 112 actes ;</p> <p>- 24 victimes de mines ont bénéficié de médicaments sur la base de 66 ordonnances ;</p> <p>- 10 victimes ont bénéficié de l'accompagnement psychologique et d'un appui en fournitures scolaires du CAOSP.</p>
2023	<p>- 19 victimes ont bénéficié de nouveaux appareils orthopédiques ;</p> <p>- 32 victimes de mines ont vu leurs appareils orthopédiques réparés ;</p> <p>- 68 victimes ont bénéficié de soins médicaux pour 149 actes médicaux (radio, consultations, analyses, médicaments, etc.).</p>